

CQP Barman Monde de la nuit

Certification créée et délivrée par la CPNE de la branche professionnelle de l'Hôtellerie Restauration, inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles



LES OBJECTIFS

La formation s'articule autour d'activités professionnelles afin d'être capable :

- Travailler en autonomie sur la création d'évènements particuliers
- Créer des cocktails
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité inhérentes au métier (risques liés à la consommation d'alcool...)
- Maîtriser les techniques de commercialisation et de distribution
- Répondre à une offre d'emploi

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Durée :

12 mois

- 400h

Rythme de l'alternance :

- 1 semaine par mois

Contenu de la formation :

- Approvisionnements et mise en place de la salle et du bar
- Service et commercialisation de boissons et restauration légère
- Accueil de la clientèle Et animation du bar
- Production de cocktails et boissons diverses
- Prévention, sécurité et santé
- Formation Barista avec CAFÉS COIC
- Intervenants extérieurs (Ricard, COIC, Britt, Giffard, Monin, Distillerie du Menhirs)

PROFIL DES CANDIDATS

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Avec ou sans qualification professionnelle ou voulant compléter leur formation initiale afin d'accéder au métier souhaité
- Demandeurs d'emploi de plus de 26 ans inscrits à Pôle Emploi.
- Personnes motivées par les métiers de l'hôtellerie-restauration.

ADMISSION

- Un entretien individuel
- Tests d'évaluation
- Après, signature d'un contrat de professionnalisation entre le candidat et son futur employeur

TYPE DE CONTRAT

Contrat de professionnalisation.

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus sans qualification professionnelle ou souhaitant compléter leur formation initiale.
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus
- Bénéficiaires : du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou d'un contrat aidé.

POURSUITE DE FORMATION

- CQP Maître d'hôtel
- CQP Commis de cuisine
- CQP Réceptionniste

PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Barman
Chef barman

RÉMUNÉRATION

Calculée en pourcentage du SMIC (sauf dispositions plus favorables de la convention collective). Elle varie en fonction de l'âge de l'alternant et de sa progression dans le cycle de formation.

Âge	Titulaire Bac pro, titre ou diplôme de même niveau	Autres
Moins de 21 ans	65% du SMIC	55% du SMIC
21 à 25 ans	80% du SMIC	70% du SMIC
26 ans et plus	100% du SMIC ou 85% du minimum conventionnel si plus favorable	

À titre indicatif, le SMIC horaire brut est de 9.67 €/heure au 1^{er} janvier 2016 soit 1466.62 € brut mensuel pour une durée légale de 35 heures hebdomadaires.

AIDES FINANCIÈRES POUR L'ENTREPRISE

	De 18 à 25 ans	De 26 à 44 ans	De 45 ans et plus
AIDES GÉNÉRALES Selon textes en vigueur	Exonération dégressive sur les cotisations patronales de sécurité sociale (Salaires inférieurs à 1.6 fois le SMIC)	Exonération dégressive sur les cotisations patronales de sécurité sociale (Salaires inférieurs à 1.6 fois le SMIC)	Exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale
	Dispense de versement de la prime de précarité (fin de contrat CDD)	Dispense de versement de la prime de précarité (fin de contrat CDD)	Dispense de versement de la prime de précarité (fin de contrat CDD)
		Aide forfaitaire à l'employeur (AFE) versée par Pôle emploi maxi de 2000 € (sous réserve de l'enveloppe financière allouée à ce dispositif)	Aide forfaitaire à l'employeur (AFE) versée par Pôle emploi maxi de 2000 € (sous réserve de l'enveloppe financière allouée à ce dispositif).
	Aide à l'embauche pour les PME : montant maximum de 500 €/trimestre et dans la limite de 24 mois (Décret n°2016-40 du 25 janvier 2016)	Ou Aide à l'embauche pour les PME : montant maximum de 500 €/trimestre et dans la limite de 24 mois (Décret n°2016-40 du 25 janvier 2016)	Aide supplémentaire de l'état de 2000 € pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus
	Prise en charge des frais de formation au CFA	Prise en charge des frais de formation au CFA	Prise en charge des frais de formation au CFA
AIDES FAFIH* Selon texte en vigueur	Prime de 2€/heure de formation		
	Pour les entreprises de moins de 10 salariés aide exceptionnelle 2016 de 1500 €		

* Pour pouvoir bénéficier des aides du FAFIH, l'entreprise doit être titulaire du Permis de Former

RENSEIGNEMENTS

CAMPUS DES MÉTIERS

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE LA CMA 29
24, route de Cuzon - Cs 21037
29196 QUIMPER CEDEX

☎ : M. Jousset 06.88.53.55.11

☎ : 02 98 76 46 58

Site Internet : www.campusdesmetiers29.bzh

@ : cgp-restauration@cma29.fr